



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des usagers

Question écrite n° 8665

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le problème que pose, à la fois pour la sécurité et le confort des voyageurs, le fait que bien souvent les voitures des trains sont plongées dans l'obscurité jusqu'à quelques instants avant le départ, principalement les trains de banlieue. Outre le fait qu'il est peu agréable et pratique d'attendre dans de telles conditions, il est évident que le non-éclairage des wagons ne peut que contribuer à instaurer un sentiment d'insécurité et à faciliter la délinquance. Il lui demande donc quelles sont les raisons pour lesquelles les voitures des trains ne sont pas systématiquement éclairées dès qu'elles sont ouvertes aux voyageurs.

Texte de la réponse

L'éclairage des voitures des trains s'éteint automatiquement sur les matériels anciens dès que la cabine de conduite n'est plus en service. Cette extinction se produit en particulier aux terminus, quand le conducteur change de cabine de conduite. Entre la fermeture d'une cabine de conduite à une extrémité et la mise en service de la cabine de l'autre extrémité, les voitures sont ainsi sans éclairage. Le remplacement progressif de ces matériels permettra de supprimer cet inconvénient, qui aujourd'hui déjà ne concerne plus que 30 % du parc de matériel roulant de l'Ile-de-France.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8665

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 154

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4450